



Clause de solidarité/ conjoint ne veut plus payer

Par **ValerieT**, le **18/07/2012** à **19:10**

Bonjour,

J'ai emménagé il y a 10 avec mon copain et nous avons signé le bail tout les deux. Nous avons rompu il y a 1 mois et avons donc envoyé notre résiliation de bail (avec préavis de 3 mois). A l'heure actuelle, il ne veut plus payer sa moitié du loyer durant les 2 mois de préavis (je me retrouve donc avec un loyer de 940€ au lieu de 470€, ce que je ne peux biensûre pas me permettre).

Nous avons signé le bail tout les deux et sommes donc solidaire l'un envers l'autre. Que puis-je faire pour qu'il paye sa moitié du loyer ? Dois-je ne pas payer ma moitié non plus pour que les propriétaires se retournent contre lui au lieu de se retourner contre moi ? Je suis à bout de nerfs et je ne sais quoi faire.

Merci pour votre aide.

Valérie

Par **cocotte1003**, le **19/07/2012** à **08:52**

bonjour, cela ne sert à rien de ne payez qu'une partie du loyer car votre clause de solidarité vous lie et le bailleur est en droit de demander à celui qu'il veut l'intégralité du loyer à l'autre de se "retourner" contre son ami. le mieux est de quitter au plus vite le logement en espérant

que le bailleur trouve un locataire rapidement, cordialement

Par **alterego**, le **19/07/2012** à **13:35**

Bonjour,

Solidaires... si une clause de solidarité est mentionnée dans le bail.

Petite remarque, votre compagnon était votre concubin et non pas votre conjoint. Ce sont deux situations bien différentes.

Cordialement